

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 7 JUIN 2022 À 18H00,****Au siège de GRAND LAC****Présents :**

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC

VOGLANS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE
Julie NOVELLI
Jean-Marc DRIVET
Bruno MORIN
Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Louis ALLARD
Gérard DILLENSCHNEIDER
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Robert AGUETTAZ

Yves MERCIER

Départ après la 4^{ème}
délibération

Départ après le vote du PV

Départ après la 9^{ème}
délibération

Absents excusés :

CHINDRIEUX
VIONS

Marie-Claire BARBIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Véronique MERMOUD
Mathilde HABOUZIT

Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON
Corentin ALEXANDRE
Meije DELOUX
Emma BOSSAN

Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Directrice du Pôle Aménagement
Responsable du pilotage de la performance et des procédures contractuelles
Responsable juridique et des assemblées
Assistante Service juridique et des assemblées
Assistant Direction générale / Cabinet du Président
Stagiaire juridique et des assemblées
Juriste

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 mai 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 21 votants.
Thibaut GUIGUE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2022

Exécutoire le : 14 JUIN 2022

Affichée le : 14 JUIN 2022

Visée le : 14 JUIN 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2022-17 : Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées, renouvellement du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux secs – Commune d'Entrelacs – Rue Joseph Michaud - Attribution

Monsieur le Président rappelle le projet de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées, de renouvellement du réseau d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs sur la commune d'Entrelacs, rue Joseph Michaud. Afin de mutualiser les interventions à effectuer sur le domaine public, de minimiser les nuisances subies par les usagers et d'optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération, Monsieur le Président indique qu'un groupement de commandes a été constitué entre Grand Lac et le SDES (délibération du Bureau du 5 avril 2022), Grand Lac ayant été désigné comme coordonnateur du groupement.

Monsieur le Président rappelle également que le cabinet NEXUS est Maître d'Œuvre sur cette opération et que les lots sont repartis entre les deux maîtres d'ouvrage de la façon suivante :

- Lot 1 : Réseaux Humides et Génie Civil des Réseaux Secs (Estimatif GL : 427 454.02€ HT ; SDES : 113 342.88€ HT, soit un montant total de 540 796, 90 € HT),
- Lot 2 : Câblage Basse Tension et dépose des émergents non gardés (Estimatif SDES : 27 043.00 € HT).

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- 60 % prix,
- 40% valeur technique.

La date de remise des plis a été fixée au 9 mai 2022 à 12h00 au plus tard. Au total 3 offres ont été reçus pour le lot 1 et 3 offres pour le lot 2.

Au vu des critères d'attribution et du classement des offres, la commission des procédures adaptées réunie le 31 mai 2022 propose de retenir le groupement SATP / SESA pour un montant de 530 772.96 € HT pour le lot 1 (part Grand Lac : 420 655.05 € HT, part SDES : 110 117.91 € HT) et de retenir l'offre de l'entreprise SERPOLLET Savoie Mont Blanc pour le lot 2 pour un montant de 34 008.00 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme d'assainissement 234 et en eau potable : 25-19.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 7 juin 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Présents et représentés : 20
- Votants : 20
- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2022-17 : Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées, renouvellement du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux secs - Commune d'Entrelacs - Rue Joseph Michaud - Attribution

Date de transmission de l'acte : 14/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 14/06/2022

Numéro de l'acte : d4164 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220607-d4164-DE

Date de décision : 07/06/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)